

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

*L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le douze décembre 2013 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, M. RICHARD, M. BLANCHARD,  
*Adjoint au Maire, Vice-présidents de Commissions.*

M. PICARD-BACHELERIE, M. AUGER, Mme SEVIN-ALLOUET, Mme NEVEU, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, Mme FRANÇOIS, M. TROGRIC, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE,  
*Conseillers Municipaux.*

### ABSENTS EXCUSES :

Mme EUGENE	(pouvoir à Mme GRAS)
Mme KLEIN-SOUCHAL	(pouvoir à Mme MARY)
Mme OEHLER	<u>Arrivée à 21h00</u>
Mme BELARD	(pouvoir à M. NACCACHE)
M. HERBEZ	(pouvoir à M. AUGER)
M. KHINACHE	(pouvoir à Mme SEVIN-ALLOUET)
M. CAYLA	(pouvoir à M. GEORGIN)
Mme HEDUIN	(pouvoir à Mme NEVEU)
Mme GOMMERY	(pouvoir à Mme GARNIER)
M. PARENT	(pouvoir à M. HAQUIN)
M. LAHSSINI	(pouvoir à M. PORTELLI)
M. RODRIGUES	(pouvoir à Mlle GILBERT)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*Mlle Marine GILBERT* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2013****Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

*Arrivée de Mme OEHLER à 21h00***III - AFFAIRES GENERALES****Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - **APPROUVE** la convention relative à la création d'un service commun pour les interventions techniques du personnel municipal au sein des bâtiments communautaires ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer avec la Président de la communauté d'agglomération Val et Forêt.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 2) - **PROCEDE** aux créations de postes suivantes :

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
1	Adjoint Technique de 2ème classe à 35%	Action Educative	Recrutement
1	Adjoint d'Animation de 2ème classe à 64%	Petite Enfance	Augmentation du taux d'emploi
<b>2</b>	<b>POSTES CREEES</b>		
<b>TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>			<b>498</b>

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de la collectivité.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 5 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)**

**Votants : 35 Pour : 30**

- 3) - **AUTORISE** le versement d'une subvention de 1€ par heure d'insertion inscrite dans les marchés publics de la Ville d'Ermont selon les modalités suivantes : un premier versement de 50% à la notification du marché « clausé » ; le versement du solde à la fin des travaux ou de la prestation ;  
 - **APPROUVE** les termes de la convention pour la mise en place et la gestion des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville d'Ermont avec l'association de la « Maison de l'emploi et de l'initiative économique du Haut Val d'Oise » et ce, dans le cadre de l'action 9 de l'Agenda 21 d'Ermont ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 4) - **APPROUVE** la convention relative à l'installation d'équipements techniques liés à la mise en place d'un nouveau système de comptage gaz communiquant sur certains sites du territoire communal visant au développement de la maîtrise de l'énergie ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer avec GrDF (Gaz Réseau Distribution France) ;  
 - **PREND ACTE** que GrDF s'engage à payer une redevance annuelle de 50 euros H.T. par site équipé en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35**

- 5) - **APPROUVE** les modifications statutaires du Syndicat mixte d'Études et de Réalisation d'Équipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG) ;  
 - **PRÉCISE** que l'exercice de ladite compétence sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### IV - ACTION CULTURELLE

##### Le CONSEIL MUNICIPAL

##### Action Culturelle :

- 1) - **ATTRIBUE** à l'association « Festival théâtral du Val d'Oise » une subvention de 1 000 € pour l'année 2014 en participation à la constitution du Fonds d'Aide à la Création Mutualisé.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du Conservatoire municipal Jacques Juteau comme suit :  
 - **Page 1 : 4<sup>ème</sup> point :**  
 - « *Du troisième lundi de septembre au samedi précédent le début des vacances scolaires d'été* » au lieu de  
 « *Du troisième lundi de septembre au 21 juin après les manifestations de la fête de la musique* ».  
 - **Page 1 : ajout du point 6**  
 « *Pour tous les autres niveaux pour lesquels un âge minimum est requis, la limite d'âge est à considérer au 31 décembre de l'année scolaire concernée.* »

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **DECIDE D'ACQUERIR** huit tableaux de l'artiste Elisabeth Gore réalisées avec des couches successives d'acrylique sur papier marouflé sur bois pour la somme totale de 2 000 € (8 x 250,00 € l'unité) destinés à être exposés au sein du Conservatoire municipal Jacques Juteau. Ces œuvres ont été exposées lors du 70<sup>ème</sup> salon annuel autour de l'art contemporain appelé Arami, organisé par l'association les Amis des Arts présentant les créations d'artistes professionnels ou non (peintres, sculpteurs, photographes) de la Vallée de Montmorency.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

#### V - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

##### Le CONSEIL MUNICIPAL

##### Petite Enfance :

- 1) - **APPROUVE** les termes du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement 2013-2015, sur fonds propres, relative au dispositif « Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **APPROUVE** les termes du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement 2013-2017 relative au « Relais Assistants Maternels » ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

##### Action Educative :

- 3) - **FIXE** les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2014 comprenant une augmentation de 1% par rapport à l'année 2013 ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - **FIXE** le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
- école élémentaire : 440,87 € par enfant domicilié à Ermont,
  - école maternelle : 641,43 € par enfant domicilié à Ermont.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35    Votants : 35    Contre : 5 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Abstention : 1 (M. HEUSSER)

Pour : 29

- 5) - **APPROUVE** le versement d'une aide financière complémentaire au projet « Hist'Art – Street Art » pour les deux classes de Madame Sabrina Chausson et de Mme Sylvie Tironzelli de cycle 3 de l'école élémentaire Eugène Delacroix ;
- **FIXE** le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène Delacroix à 436 € (quatre cent trente six euros) ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2013.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35    Abstentions : 0    Votants : 35    Pour : 35

- 6) - **APPROUVE** le versement d'une aide financière complémentaire au projet « Les Contes Détournés » pour les deux classes de Madame Bellens et de Mme Pentecôte, professeurs en cycle 2 à l'école Eugène Delacroix ;
- **FIXE** le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène Delacroix à 486 € (quatre cent quatre vingt six euros) ;
- **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2013.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35    Abstentions : 0    Votants : 35    Pour : 35

## **VI - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - **APPROUVE** le projet « *Donner une deuxième chance aux détenus* » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter au titre du soutien apporté par la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets « Médiation, Prévention, Protection 2014 », une subvention d'un montant de 6 000 € ;
- **ET L'AUTORISE** à signer tout document s'y afférant.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35    Abstentions : 0    Votants : 35    Pour : 35

- 2) - **APPROUVE** la convention tripartite entre le CIO (Centre d'Information et d'Orientation), la communauté d'agglomération Val et Forêt et le Rectorat de Versailles pour l'aide au financement des charges du CIO d'Ermont précisant que la Communauté d'Agglomération Val et Forêt prendra en charge les frais de fonctionnement en attribuant à l'Académie de Versailles une subvention annuelle de 20 000 € couvrant les frais pédagogiques et le fonctionnement courant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer avec le Rectorat de Versailles et la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt ainsi que tout document afférent.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35    Abstentions : 0    Votants : 35    Pour : 35

## **VII - FINANCES**

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - **ADMET** en non-valeur des produits communaux d'un montant de 31 126,35 € ;
- **CONSTATE** l'extinction judiciaire de créances communales pour la somme de 3 746,85 € ;
- **DIT** que ces pertes pour créances irrécouvrables, dont le total s'élève à 34 873,20 €, seront traitées par le débit respectif des comptes 6541 – Créances admises en non valeur et 6542 – Créances éteintes, ouverts au sein du budget principal de la commune pour l'exercice 2013.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35    Abstentions : 0    Votants : 35    Pour : 35

- 2) - **ARRETE** le montant des charges correspondant à la masse salariale annuelle du service de l'Assainissement à la somme de 34 220 €, charges comprises, du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2013, et décide d'en réclamer le remboursement ;
- **ARRETE** le montant des charges correspondant à la refacturation d'heures supplémentaires d'agents communaux au budget annexe Pôle culturel à la somme de 12 782 €, charges comprises, du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2013, et décide d'en réclamer le remboursement ;
- **DIT** que les mouvements comptables qui en résultent seront enregistrés sur le budget principal de la commune d'Ermont pour l'année 2013, à la nature 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisses des Ecoles ;
- **DIT** que les budgets annexes Assainissement et Pôle culturel constateront la refacturation du personnel mis à disposition par le budget principal, à la nature 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **APPROUVE**, pour la clôture de l'exercice 2013, les modifications des prévisions budgétaires ;
- **DIT** que, pour la décision modificative n° 3/2013 :
- la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 268 603 €, tant en recettes qu'en dépenses,
  - la section d'investissement s'équilibre à la somme de 136 077 €, tant en recettes qu'en dépenses.
- **PRECISE** l'ouverture :
- en section de fonctionnement, de dépenses imprévues (D/022) pour la somme de 205 000 € ;
  - en section d'investissement, de dépenses imprévues (D/020) pour la somme de 118 402 €.
- **DIT** que le total des crédits ouverts pour 2013 au titre du budget principal de la commune d'Ermont, s'élève donc aux sommes de 36 162 897,16 € pour la section de fonctionnement et 20 414 643,39 € pour la section d'investissement (opérations d'équipement et AP/CP incluses), toutes décisions budgétaires confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 5 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Abstention : 1 (M. HEUSSER)  
Pour : 29

- 4) - **FIXE** le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2014 à 0,3700 € par m<sup>3</sup> ;
- **DIT** que les produits correspondants seront inscrits au budget primitif du service de l'Assainissement à la nature 70611 – Redevances d'assainissement collectif.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - **ADOPTE**, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la commune pour l'année 2014,
- section d'investissement votée par chapitres, avec quatre opérations d'équipement individualisées et une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) :
- opération n° 950 : Mise aux normes Accessibilité et Energies
  - opération n° 970 : Maisons de santé et Epicerie sociale
  - AP/CP n° 201102 : Restructuration et extension du groupe scolaire Pasteur
- section de fonctionnement votée par chapitres.
- **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 32 785 940 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 8 171 760 €, tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses ;
- **DIT** que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2014, s'élève donc à la somme de 40 957 700 €, toutes sections confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 5 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)  
Abstention : 1 (M. HEUSSER)  
Pour : 29

- 6) - **ADOPTE** le budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2014, dans les conditions suivantes :
- section d'investissement votée par chapitres, sans opération d'équipement individualisée,
- section d'exploitation votée par chapitres.
- **DIT** que la section d'exploitation s'équilibre à la somme de 533 305 €, tant en recettes qu'en dépenses.
- **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 555 400 €, tant en recettes qu'en dépenses ;

- **DIT** que le total des prévisions budgétaires 2014 pour le budget annexe Assainissement, s'élève donc à la somme de 1 088 705 €, toutes sections confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE et M. HEUSSER)  
Votants : 35 Pour : 29

- 7) - **ADOpte** le budget primitif 2014 du budget annexe du Pôle culturel (assujetti à la T.V.A.), dans les conditions suivantes :
- Section d'investissement votée par chapitres, sans opération d'équipement individualisée,
  - Section de fonctionnement votée par chapitres.
  - **DIT** que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 196 800 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
  - **DIT** que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 67 340 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
  - **DIT** que le total des prévisions budgétaires 2014 pour le budget annexe Pôle culturel, s'élève donc à la somme de 2 264 140 €, toutes sections confondues.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstention : 1 (M. HEUSSER)  
Votants : 35 Pour : 34

- 8) - **DECIDE** l'octroi, de subventions aux associations, aux établissements publics locaux et aux organismes divers pour l'année 2014 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens avec les associations suivantes : Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), Amicale du personnel de la ville d'Ermont, Association des Clubs de Tennis d'Ermont (ACTE), Association Sportive d'Ermont (ASE).

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 32 Abstentions : 0 Votants : 32 Pour : 32  
Trois élus n'ont pas pris part au vote : (M. NACCACHE, Mme SEVIN-ALLOUET et M. TROGRIC)

- 9) - **FIXE** les tarifs communaux 2014 qui seront effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 10) - **APPROUVE** les termes de la convention avec le Président du Conseil Général du Val d'Oise pour le versement de la subvention au titre des frais de fonctionnement 2012 de l'aire d'accueil des gens du voyage qui sera effectué en 2013 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 11) - **DECIDE D'ATTRIBUER** aux partenaires impliqués dans l'action « Bouger plus, Manger mieux », les subventions suivantes :

- Ecole maternelle A. Daudet	700 euros
- Ecole élémentaire A. Daudet	300 euros
- Groupe scolaire J. Jaurès	2 680 euros
- Ecole élémentaire E. Delacroix	1 200 euros
- Ecole maternelle V. Hugo	800 euros
- Ecole maternelle L. Pasteur	620 euros
- Collège Antoine de Saint Exupéry SEGPA	850 euros
- Collège Antoine de Saint Exupéry	200 euros

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 12) **Article 1** : - La commune d'Ermont accorde sa garantie solidaire pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt PAM d'un montant maximum de 5 887 500 € (cinq millions huit cent quatre-vingt sept mille cinq cent euros) que la S.A. d'H.L.M. Osica se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ce prêt est destiné à parfaire le financement d'une opération de réhabilitation et de résidentialisation de 312 logements et de 2 locaux associatifs situés résidence « Les Chênes » à Ermont.

**Article 2** : Les caractéristiques du prêt consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Caractéristique du prêt	PAM
Montant du prêt	5 887 500 €
Commission d'intervention	Néant
Différé d'amortissement	24 mois
Durée	25 ans
Index de référence	Livret A (*)
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %
Périodicité des échéances	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Modalité de révision des taux	DL
Taux de progressivité des échéances	0,00 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0,00 %

*La valeur de l'indice de référence (\*) est mentionnée à titre indicatif à la date de la lettre d'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations (24/10/13) pour 1,25 %. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (\*) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.*

**Article 3** : La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.

**Article 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion des biens du débiteur principal et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5** : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6** : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la S.A. d'H.L.M. Osica et à assurer toutes les démarches nécessaires à la finalisation de la garantie communale.

**Article 7** : Le Conseil municipal demande à la S.A. d'H.L.M. Osica la prorogation de la durée de la convention de réservation de logements signée en 2007 au titre des lots dont le bailleur social est propriétaire au sein de la résidence « Les Chênes » et autorise Monsieur le Maire à intervenir à l'avenant n° 1 qui sera ultérieurement proposé.

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 13) - **DECIDE** la sortie de l'inventaire communal du véhicule Peugeot 306 break, mis en circulation le 27/07/2000, immatriculé 616 CRF 95, pour destruction par la société SEA, (Société d'Exploitation Automobile), sise 41 rue Lavoisier à HERBLAY (95220).

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h45.*



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hugues PORTELLI.